



Yves Détraigne

Sénateur de la Marne



JANVIER 2015

Liberté, égalité, fraternité et laïcité

Le 13 janvier, les sénateurs ont rendu hommage, en séance publique, aux victimes des récents attentats survenus dans les locaux du journal Charlie Hebdo, à Montrouge et dans l'Hyper Cacher de la Porte de Vincennes à Paris.

Après une minute de silence, les sénateurs ont chanté la Marseillaise, fait exceptionnel. Lors du débat qui a suivi sur les événements dramatiques survenus la semaine précédente, le Président du Sénat a évoqué la "liberté de penser, de s'exprimer, de dessiner, y compris quand cela nous dérange" tandis que Jacques Mézard déclarait que "Liberté et France [étaient] indissociablement unies aux yeux du monde."

Un moment d'unité fort en émotion et en réflexion. Le Parlement se doit d'être à la hauteur des attentes des citoyens. Il faut apporter des réponses sur le plan de la sécurité mais également de l'éducation et de la citoyenneté.

Il faut avoir le courage de le dire haut et fort : la République se doit d'être neutre par rapport aux religions. La république laïque interdit toute référence sacrée dans la conduite des affaires de la cité, mais elle garantit l'exercice paisible de toutes les religions.



Yves Détraigne a voté pour la suppression, en nouvelle lecture, de la disposition du projet de loi relatif à la simplification du droit qui visait à modifier le statut juridique de l'animal dans le code civil. L'article en question était rédigé ainsi : "Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens corporels". Il ne s'agit pas de nier le droit, pour l'animal, à avoir un statut. Mais, par ce vote, les Sénateurs souhaitent qu'une réflexion globale soit engagée. L'article supprimé est sans lien avec les dispositions du projet de loi initial et a été introduit par voie d'amendement à l'Assemblée nationale sans étude préalable.



Après la validation du Conseil Constitutionnel, la nouvelle **carte de France à treize régions** a été publiée au Journal officiel. Cette nouvelle carte entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016 et on connaîtra le nom définitif des treize régions métropolitaines en octobre 2016. Pour le moment, leur nom provisoire est constitué de la juxtaposition, dans l'ordre alphabétique, des noms des régions regroupées.

D'ici au 1^{er} octobre 2016 devront avoir été déterminés les chefs-lieux de région, avec l'exception que l'on sait pour Strasbourg, dont le nom est inscrit dans la loi. Entre-temps, des chefs-lieux provisoires auront été désignés...

Avec cette entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 et des élections régionales en décembre 2015, les Français éliront les assemblées des conseils régionaux sur la base des nouvelles circonscriptions. Selon le ministre de l'Intérieur, les territoires ruraux seront pris en compte dans les nouvelles assemblées régionales, chaque département bénéficiant d'une "représentation minimale garantie".

Des schémas en veux-tu ? En voilà !...

Yves Détraigne a participé aux débats sur le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Il s'est inquiété d'un texte qui allait complexifier encore les relations... Il a remarqué plusieurs fois pendant la discussion que ce texte accumulait les schémas et s'est dès lors interrogé sur l'objectif de ce projet de loi censé permettre à nos territoires d'être plus dynamiques. Il a ajouté en revanche que ce texte ne manquerait pas d'augmenter la quantité de paperasses et d'accroître les délais d'élaboration de schémas qui ne serviront peut-être à rien. Il a conclu en redoutant que, avec cette nouvelle loi, les élus seraient atteints de réunionite et élaboreraient des schémas, mais sans être plus efficaces pour autant ! Il a insisté sur le fait qu'il fallait laisser une marge de manœuvre aux élus et ne pas tout inscrire dans la loi.



"Quand nous discutons des collectivités territoriales, (...) nous partons de dispositions qui semblent claires, puis, au fur et à mesure du débat, nous voulons régler des cas particuliers, ou préciser certains points, en pensant sans doute que nos successeurs à la mairie n'ont pas la même imagination que nous, et donc qu'il faut inscrire dans la loi ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire. Ainsi, nous compliquons les affaires et nous ne réglons aucun problème." (séance publique - 21/01/15)



Yves Détraigne a demandé à Bernard Cazeneuve que soit examinée la possibilité de repousser la **date des recensements de population**. En effet, chaque année depuis 2004, les habitants d'un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants reçoivent la visite des agents recenseurs à partir du troisième jeudi de janvier, date officielle de démarrages des enquêtes. Ces visites sont indispensables pour déposer les questionnaires et, le cas échéant, aider les familles recensées à remplir correctement le document. Or, du fait de la période hivernale pendant laquelle se déroule cette enquête, les agents recenseurs ont, souvent, des difficultés à rencontrer les personnes non disponibles en pleine journée en raison des hésitations naturelles qu'éprouvent ces personnes à ouvrir leur porte en fin de journée à des personnes inconnues, alors qu'il fait déjà nuit...



Filière de la pomme à cidre

Yves Détraigne et ses collègues Françoise Férat et René-Paul Savary ont relayé les demandes de la filière cidricole auprès du ministre de l'Agriculture.

Aujourd'hui, ce secteur s'inquiète notamment des conséquences potentielles de l'arrêt de la Cour Européenne du 30 mai 2013. Il demande de pouvoir continuer d'intégrer les produits frais et transformés, dont le cidre, dans le calcul de la Valeur de la production commercialisée. Il voudrait aussi que le cidre soit intégré dans les produits agricoles éligibles aux programmes opérationnels dans le cadre de l'OCM Fruits et Légumes.

Depuis le 1^{er} janvier, tous les produits de consommation dotés de consigne de tri sont concernés par l'adoption du **logo Triman** à l'exception du verre. Jusqu'à présent, il existait plusieurs messages, différenciés en fonction des produits et des interlocuteurs, pour le tri sélectif. Le logo Triman devrait améliorer le geste de tri des Français et faciliter l'identification du recyclage. Pour les pouvoirs publics, l'objectif est de voir Triman s'imposer progressivement comme le signe de référence sur le caractère recyclable des produits.

Actes de décès des personnes mortes en déportation

Considérant que la récente réponse apportée par le secrétaire d'Etat aux anciens combattants à sa saisine, concernant les délais d'établissement de jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation, soulevait encore un certain nombre de questions et ne répondait pas entièrement à ses légitimes inquiétudes, Yves Détraigne a demandé un rendez-vous à Jean-Marc Todeschini. Soixante-dix ans après la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, il semble désormais urgent d'apporter un règlement rapide à ce dossier ; les familles des victimes l'attendent.

Le Sénateur a, comme chaque année, assisté à un certain nombre de cérémonies de vœux et mangé des galettes des rois sur l'ensemble du département (Pomacle, Châlons-en-Champagne, Fresnes-les Reims, Berru, Lavannes, Communauté de Communes de Suippe et Vesle, Communauté de Communes de la Brie Champenoise, Communauté de Communes C.C. Ardre & Châtillonnais, Val de Vesles, ...)

Interrogé par l'Association "40 millions d'Automobilistes", Yves Détraigne s'est prononcé en faveur d'une baisse du prix des péages autoroutiers pour les usagers de la route. La décision de supprimer l'écotaxe conduit à chercher une nouvelle source de financement de l'Agence de Financement des Infrastructures françaises et relance le débat sur le sujet sensible du coût du droit de péage pour les usagers...

Sécurité des piétons sur les trottoirs
Considérant que la question de la sûreté et de la tranquillité des piétons mérite d'être prise en compte, le sénateur a interrogé le ministre de l'Intérieur sur les suites qui seront données à la recommandation du Conseil National de la Sécurité Routière de transformer certains trottoirs en "espaces mixtes" de circulation en dehors des aires piétonnes, voies vertes ou zones de rencontre déjà existantes.

La proposition ne manque évidemment pas d'intérêt puisque ces nouveaux "espaces mixtes" protégeraient certainement les cyclistes du reste de la circulation. Toutefois, il convient de s'interroger sur le devenir de la sécurité des piétons, qui sont les usagers les plus vulnérables et qui représentent la première catégorie des accidents mortels en milieu urbain, si les cyclistes utilisent les mêmes trottoirs qu'eux.



© D. Lepage

Cérémonie de Vœux de Witry-lès-Reims
lundi 12 janvier

Yves Détraigne était présent à la cérémonie d'honorariat de Christian Lemoine, conseiller municipal de 1971 à 1989, puis maire de 1989 à 2014 de Sompuis.

© G. Amir-Tahmassseb



Marche solidaire à Reims (#JeSuisCharlie)
dimanche 11 janvier

En février au Sénat...

Proposition de loi constitutionnelle tendant à assurer la représentation équilibrée des territoires, proposition de loi autorisant l'usage contrôlé du cannabis, proposition de loi autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire, projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte...